

Charte du licencié

(représentant légal – gymnaste)



L'intégration dans un groupe compétitif implique des obligations :

1. Etre présent à tous les entraînements
2. Signaler toute absence occasionnelle
3. Respecter les horaires d'entraînement
4. Etre en tenue exigée par mon entraîneur (justaucorps, short, tee-shirt...)
5. Réserver toutes les dates de compétitions pour la saison en cours, repêchages possibles (le calendrier est consultable sur le site ssgym.fr)
6. Acheter le justaucorps du club (tenue obligatoire en compétition)

Je suis gymnaste, je m'engage à :

1. Etre en tenue de sport adaptée
2. Avoir les cheveux attachés
3. Participer au rangement en fin d'entraînement
4. Accepter les décisions prises par mon entraîneur ou par les membres du bureau

J'inscris mon enfant, je m'engage à :

1. Veiller à l'assiduité et à la ponctualité de mon enfant
2. Signaler toute absence occasionnelle
3. Accompagner mon enfant jusqu'au gymnase en m'assurant de la présence de l'entraîneur
4. Venir récupérer mon enfant dans le hall du gymnase ou le laisser repartir seul (fiche autorisation de sortie à nous retourner)
5. Accepter les décisions prises par son entraîneur ou par les membres du bureau

En contrepartie, SSG s'engage à mettre toutes ses compétences au service de l'évolution de votre enfant.

Rappel :

1. **Les spectateurs (parents, amis...) ne sont pas admis dans la salle d'entraînement pour des raisons de sécurité et pour permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de travailler sereinement.**
2. **Respecter les règles de politesse pour toutes personnes présentes dans le gymnase**
3. **Ne pas amener d'objet de valeur (le club décline toute responsabilité en cas de vol)**
4. **L'accès à la salle et aux agrès n'est pas autorisé en dehors des horaires d'entraînement, l'attente de mon cours doit se faire dans le hall.**

Signature Représentant légal

Signature Gymnaste
(Nom-Prénom)